

Plan de prévention des risques naturels d'inondation. Basse plaine du Vidourle. Commune de Marsillargues.

Ce dossier est constitué de plusieurs parties : 1) Rapport de présentation, 2) Règlement, 3) Cartes de zonage, 4) Cartes d'Alea, 5) Recueil de textes officiels. Le rapport de présentation présente l'élaboration du PPRI dans sa méthodologie et autres mesures de prévention à mettre en place pour la collectivité. La commune de Marsillargues se situe dans la partie aval du bassin versant du Vidourle, connu pour ses vidourlades (fortes crues). L'objectif au niveau communal est de préserver les qualités paysagères et sociales et de limiter le développement urbain. A l'échelle intercommunale, des zonages de référence permettront de garder le contrôle des risque d'inondation entre les communes de Lunel et Marsillargues, notamment en entretenant des coupures vertes pour assurer une zone tampon, une zone d'épanchement des crues.

Auteurs du document : DDE HERAULT, SERVICE DE L'URBANISME

Obtenir le document : Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

Mots clés : HERAULT

Date : 2004

Type de ressource : Plan de gestion

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : PRLM410

Langue : Français

Accéder à la notice source : <http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=410>

Commune : [MARSILLARGUES \(34151\)](#)

Département : [HERAULT \(34\)](#)

Région : LANGUEDOC-ROUSSILLON (91)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/plan-de-prevention-des-risques-naturels-d-inondation-basse-plaine-du-vidourle-commune-de-marsillargu0>

Evaluer cette notice: